

2024  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n° A5 N°24-011  
5.7 - Intercommunalité

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL  
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI  
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT  
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

#### Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC  
M. Raoul LIMA

#### Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

#### DATE DE LA CONVOCATION :

28/03/2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	21
Votants	27

#### DATE D'AFFICHAGE :

28/03/2024

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable ;

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le Président de l'EPCI doit adresser au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.110-1 ;

Vu la délibération CC 2024-02-08\_15 du Conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

2024  
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n° A5 N°24-011  
5.7 - Intercommunalité

**Considérant** la volonté de la Communauté Urbaine de présenter un rapport d'activité et de développement durable en un seul document qui permet de retracer et de mettre en perspective l'ensemble des réalisations et de mesurer ainsi les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux dans lesquels il faut continuer à agir ;

**Considérant** la présentation de madame MARTIN, adjointe aux finances et au développement durable, du rapport d'activité et du développement durable délibéré par la CU GPS&O ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 26 mars 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (27 Voix Pour),**

DECIDE :

1. **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et du développement durable 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.
2. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles ;
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **19 AVR. 2024**

Et publié/affiché le **19 AVR. 2024**

Béatrice DI PERNO  
Secrétaire de séance

